

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n° 1 – 19 janvier 2022

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



COLZA

Bilan des infestations de larves d'altise



1 Larves de grosses altises

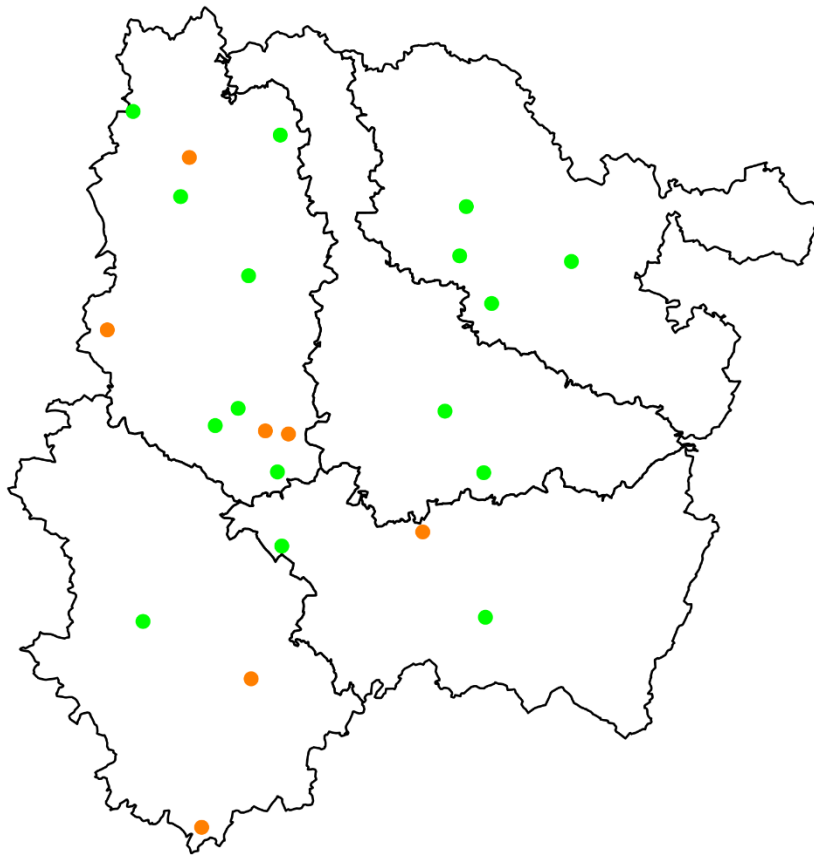
a. Observation

25 berlèses ont été réalisés début janvier pour suivre l'évolution de l'infestation des larves d'altise au cours de l'hiver (résultats détaillés dans le tableau ci-dessous).

Dans la majorité des situations (68%), l'infestation est inférieure à 2 larves/plante. Le reste des parcelles présente des niveaux d'infestation compris entre 2 et 5 larves/plante. Aucune parcelle ne dépasse le seuil indicatif de 5 larves/plante dans le réseau.

On note une certaine disparité dans les croissances végétaives. Les biomasses des colzas sont comprises entre 30 et 220 g/pied dans les parcelles du réseau, avec en moyenne 82 g/pied.

Les plus fortes infestations se situent en Meuse et en Haute-Marne.



Altise d'hiver / Grosse altise : Nb de larves par plante (Berlese) : ● [0.45 - 2] ●] 2 - 5]

Commune	Code Insee	Nb moyen de larves/plante Novembre		BM Novembre (en g/plante)	Nb moyen de larves/plante Janvier S3	BM Janvier (en g/plante)
		S44	S45			
BRABANT-LE-ROI	55069				5	
MAUVAGES	55327	1.15		37.35	3.88	35.2
NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55381	1.85		45.15	3.6	31.8
REGNEVILLE-SUR-MEUSE TNT	55422				3.47	
VAL-DE-MEUSE	52332				2.8	80
ISOMES	52249	2.3			2.2	120
POUSSAY	88357	2.28			2.04	33
HUMES-JORQUENAY	52246	0.4	1.7		2	
REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55422	2.5	2.5		1.95	70
VILLE-EN-VERMOIS	54571	0.55		144.52	1.92	98.25
BERIG-VINTRANGE	57063	0.25			1.9	
TREVERAY	55516	1.5		50	1.67	
BALESMES-SUR-MARNE	52036	1.06	1.06		1.6	
FROMREVILLE-LES-VALLONS	55200	0.3			1.5	60
LACROIX-SUR-MEUSE	55268	0.45			1.5	160
VOUTHON-BAS	55574	0.6		73.6	1.4	58
DONJEUX	57182				1.15	29
BEUX	57075	0			0.99	
FROVILLE	54216	0			0.95	
GOURAINCOURT	55216	0			0.8	220
GIRANCOURT	88201	0			0.775	
MELIGNY-LE-PETIT	55331	0.45		42.3	0.68	39.4
AINCREVILLE	55004	0.8			0.5	150
LIFFOL-LE-GRAND	88270		1.3		0.5	
MAIZERY	57432	0			0.5	
JONCHERY	52251	0			0.45	50
ETON	55182	0	0		0	
AILLIANVILLE	52003	1.2				
AILLIANVILLE	52003	1				
AVILLERS-SAINTE-CROIX	55021	0	0.4			
AY-SUR-MOSELLE	57043	0.3	0.5			
BARISEY-AU-PLAIN	54046	2				
BAZONCOURT	57055	0				
BRULANGE	57115		3			
CUVRY	57162	0				
GRAVELOTTE	57256	0.2	0.07			
HATRIZE	54253		1			
JAULNY	54275	0	0.6			
LA MAXE	57452	0.1	0			
LEVONCOURT	55289		1	30		
LIOCOURT	57406		0.8			
LOMMERANGE	57411	0.62	0.1			
LONGUYON	54322		0			
MADONNE-ET-LAMEREY	88281	0.2	1.3			
MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378		0			
NUBECOURT	55389	0	0.04	86.5		
NUBECOURT	55389		0			
NUBECOURT témoin	55389		0			
POUSSAY	88357	0.72		125		
SAINTE-POLE	54484	1	0.9			
SAINT-JURE	57617	0				
SEUZÉY	55487	0	0.1			
SEUZÉY	55487		0.1			
SEUZÉY	55487	0		92.5		
SILLEGNY	57652		4			
TROISFONTAINES-LA-VILLE	52497	2.2	2.5			
VAUDEVILLE	88495		0.2			
VIGY	57716	0.066	0			
VIVIERS	57727	0				

b. Seuil indicatif de risque

On utilise par extrapolation les seuils indicatifs de risque établis à l'automne.

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 2-3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 2-3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible

Grille de risque simplifiée adaptée au territoire lorrain

c. Analyse de risque

Les résultats de ce début d'année sont du même ordre que ceux observés à l'automne dernier. Dans la majorité des parcelles sur lesquelles des Berlèses ont été réalisés, les niveaux d'infestation larvaire ne dépassent pas 2 larves par plante. Dans ces situations, lorsque les cultures sont normalement développées, le risque d'avoir des dégâts est faible à modéré.

Le risque est évalué en fonction du nombre de larves par plante et de l'état du colza :

- Moins de 2-3 larves par plante : risque faible
- Entre 2 et 5 larves par plante : risque faible pour les colzas bien développés (biomasse>45g/plante) avec une bonne dynamique de croissance, risque moyen pour les colzas moins développés et/ou ayant marqués des arrêts de croissance à l'automne
- Au-delà de 5 larves par plante : risque moyen à fort sauf cas particulier des très gros colzas.

Pour les parcelles de colza très développées (>80 g/plante) susceptibles de repartir rapidement au printemps (apport de PRO régulier, exposition, bon enracinement...), le risque d'avoir des dégâts de larve est *a priori* limité au regard des niveaux d'infestation observés dans le réseau BSV.

Dans tous les cas, la nuisibilité des attaques larvaires dépendra des conditions de reprise (inconnues à ce jour). Les reprises précoces et dynamiques limitent l'impact des larves sur le rendement de la culture.



Le groupe GROSSE ALTISE/COLZA/PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE est exposé à un risque de résistance.

Plus d'informations sur : <https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, la FREDON Lorraine, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".